

16ème législature

Question N° : 11127	De M. Inaki Echaniz (Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES) - Pyrénées-Atlantiques)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Agriculture et souveraineté alimentaire
Rubrique > pouvoir d'achat	Tête d'analyse > Prime Ségur aux travailleurs sociaux des MSA	Analyse > Prime Ségur aux travailleurs sociaux des MSA.
Question publiée au JO le : 05/09/2023 Réponse publiée au JO le : 19/09/2023 page : 8290 Date de changement d'attribution : 12/09/2023		

Texte de la question

M. Inaki Echaniz appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur l'octroi de la prime Ségur aux travailleurs sociaux du réseau des Mutuelles sociales agricoles (MSA) qui s'investissent auprès des personnes vulnérables vivant en milieu rural. Visites à domicile, aide à l'accès aux droits et aux soins, prévention de l'épuisement et de l'isolement, les agents de la MSA veillent à lutter contre la souffrance des personnes affiliées au régime agricole, dont il est mesuré, depuis plusieurs années, les difficiles conditions de vie. Ces acteurs, au travail reconnu par leurs adhérents et leurs partenaires, dont les services de l'État, ont été exclus de la prime Ségur malgré son extension au champ du social. M. le député souhaite ainsi sensibiliser le ministre à l'indispensable place de ces travailleurs sociaux en ruralité, à la nécessité de soutenir leur travail et de valoriser financièrement leur implication professionnelle. Le service social du régime agricole ne peut se permettre de perdre en attractivité face à d'autres emplois de travailleurs sociaux bénéficiaires de la Prime Ségur. Alors que le monde rural est souvent le grand oublié des politiques publiques, que plus de 500 agriculteurs se suicident chaque année, il demande ainsi au ministre de bien vouloir intégrer, aux bénéficiaires de la prime Ségur du social, les travailleurs sociaux œuvrant au sein des MSA.

Texte de la réponse

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire est très reconnaissant du précieux travail que les travailleurs sociaux des caisses de mutualité sociale agricole (MSA) accomplissent en faveur de la population agricole, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du plan de prévention du mal-être et de l'accompagnement des agriculteurs en difficulté. Il est, en outre, convaincu que le dispositif d'aide au répit est une réussite grâce, notamment, aux travailleurs sociaux de la MSA qui s'investissent pour identifier une population difficilement détectable et pour rendre cette aide pleinement opérationnelle. La mobilisation de ce réseau de proximité favorise le succès de ce dispositif qui constitue une action de prévention indispensable afin de prévenir la dégradation de l'état de santé, notamment psychique. Concernant l'extension de la prime dite « Ségur » d'un montant de 153 euros net mensuel aux travailleurs sociaux de la MSA, elle ne pourra être étudiée que dans le cadre plus global d'une revalorisation des salaires des travailleurs sociaux de l'ensemble des régimes de sécurité sociale, afin de ne pas créer de distorsions de rémunérations entre eux.